

# COMMISSION AGRICOLE ET AGROALIMENTAIRE INTERNATIONALE



## *Lettre d'information N°23 / 2022 – Mars*



Rencontre entre son excellence Mme Blanca Jiménez, Ambassadrice du Mexique en France et Mme Christine Avelin, Directrice générale de FranceAgriMer au Salon International de l'Agriculture

*Pour accéder aux travaux et études menés dans le cadre de la CTI, cliquer [ici](#).*

## **Agenda international**

L'Agenda international recense les actions à l'international des membres de la CTI, institutionnels et professionnels. La dernière mise à jour de cet agenda est accessible [à ce lien](#).

Si vous souhaitez y faire apparaître vos événements, merci de nous les communiquer à l'adresse [commission.internationale@franceagrimer.fr](mailto:commission.internationale@franceagrimer.fr)

**Le prochain groupe de travail « Opportunités - Pays » aura lieu en visioconférence le jeudi 14 avril de 10h00 à 12h00.**

**La prochaine réunion plénière de la CTI aura lieu en présentiel le 1<sup>er</sup> juillet de 9h30 à 12h00.**

Contacts : [chloe.paquette@franceagrimer.fr](mailto:chloe.paquette@franceagrimer.fr) ; [marie.bonnamy@franceagrimer.fr](mailto:marie.bonnamy@franceagrimer.fr)

---

## Accompagner dans la durée

---

### Cellule de crise Ukraine-Russie du MEAE et points de contact pour les entreprises

Le ministère de l'Europe et des affaires étrangères (MEAE) a mis en place une cellule de crise à la disposition des entreprises ayant des salariés ou des activités en Ukraine. Les points de contact de cette cellule sont Mme Gaëlle SERQUIN PEYRAUD [gaelle.serquinpeyraud@diplomatie.gouv.fr](mailto:gaelle.serquinpeyraud@diplomatie.gouv.fr) et M. Pierre COLOMINA [pierre.colomina@diplomatie.gouv.fr](mailto:pierre.colomina@diplomatie.gouv.fr).

Concernant les questions diplomatiques, le point de contact est [contact.diplomatie-economique@diplomatie.gouv.fr](mailto:contact.diplomatie-economique@diplomatie.gouv.fr) ou [guillaume.lorre@diplomatie.gouv.fr](mailto:guillaume.lorre@diplomatie.gouv.fr).

Les questions relatives à la mise en œuvre des sanctions sont à adresser à [sanctions-russie@dgtresor.gouv.fr](mailto:sanctions-russie@dgtresor.gouv.fr) et les signalements relatifs aux tensions sur les approvisionnements à : [tensions-approvisionnements.russie@finances.gouv.fr](mailto:tensions-approvisionnements.russie@finances.gouv.fr).

En matière de cybersécurité, en cas d'incident uniquement, s'adresser à l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information : [cert-fr.cossi@ssi.gouv.fr](mailto:cert-fr.cossi@ssi.gouv.fr).

Vous trouverez également sur le site Internet de FranceAgriMer [une rubrique « cellule Ukraine-Russie »](#) centralisant les informations concernant les échanges de produits agricoles et agroalimentaires avec l'Ukraine et la Russie.

### Application du cas de force majeure pour les certificats d'importation de produits en provenance d'Ukraine

La Commission européenne a confirmé l'application du cas de force majeure pour l'importation de produits sous contingent tarifaire en provenance d'Ukraine, ainsi que ses modalités d'application. Les quantités qui ne sont pas attribuées au cours d'un mois donné restent disponibles jusqu'à la fin de la période contingente. Cela signifie que les quantités non demandées ne seront pas perdues au cours de cette période et que les opérateurs pourront demander à en bénéficier au cours de l'une des périodes d'application suivantes. Lorsque les autorités compétentes de l'État membre considèrent que les critères sont remplis pour appliquer un cas de force majeure (à évaluer au cas par cas), elles peuvent décider soit de prolonger la validité de la licence (180 jours au maximum et pas au-delà du dernier jour de la période contingente), soit de l'annuler (de manière à ce que les garanties versées par les opérateurs puissent leur être libérées), soit encore de prolonger la période pendant laquelle les opérateurs peuvent présenter la preuve de la mise en libre pratique des marchandises importées.

Contacts : [chloe.paquette@franceagrimer.fr](mailto:chloe.paquette@franceagrimer.fr) ; [marie.bonnamy@franceagrimer.fr](mailto:marie.bonnamy@franceagrimer.fr)

### La place de la Russie dans les échanges mondiaux de produits agricoles et agroalimentaires

Depuis l'embargo décrété en 2014 par les autorités russes sur les produits agricoles et agroalimentaires occidentaux en représailles aux sanctions américaines et européennes contre la Russie, le déficit de la balance commerciale russe de produits agricoles et agroalimentaires n'a cessé de se réduire. Déficitaire à hauteur de -20,3 Md d'euros en 2013, elle est devenue excédentaire pour la 1<sup>ère</sup> fois en 2021. L'amélioration de la balance commerciale russe s'explique avant tout par la très forte progression des exportations passées de 12,2 Md d'euros en 2013 à 30,5 Md en 2021. Le poste Céréales pesait en 2021 pour plus de 30% dans les exportations russes,

la Russie étant le premier exportateur mondial de blé (environ 15% des exportations mondiales), de seigle, d'avoine, d'orge, de tournesol et de sarrasin.

Pour consulter cette note et ses tableaux annexes, [cliquer ici](#).

Contact : [regis.raffin@franceagrimer.fr](mailto:regis.raffin@franceagrimer.fr)

## La place de l'Ukraine dans les échanges mondiaux de produits agricoles et agroalimentaires

En 2021, l'excédent de la balance commerciale ukrainienne de produits agricoles et agroalimentaires s'élevait à +17,1 Md d'euros en augmentation de 24,1% par rapport à l'année 2020. Cette augmentation de l'excédent de la balance commerciale ukrainienne s'explique par la très forte progression des exportations ukrainiennes passées de 19,4 Md d'euros en 2020 à 23,6 Md en 2021. Le poste Céréales pesait en 2021 pour près de 45% dans les exportations ukrainiennes composées à 48% de maïs, 41% de blé et 10% d'orge. Pour les céréales, la Chine est le premier client de l'Ukraine (21% des exportations ukrainiennes de céréales, +34,3%) suivie par l'Union européenne (16%, +11,7%) qui importe principalement du maïs (91%).

Pour consulter cette note et ses tableaux annexes, [cliquer ici](#).

Contact : [regis.raffin@franceagrimer.fr](mailto:regis.raffin@franceagrimer.fr)

## Journées Export Agro du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

Du 5 au 8 avril, le ministère de l'agriculture et de l'alimentation et ses partenaires organisent les Journées Export Agro 2022 pour les entreprises des secteurs agricoles, agroalimentaires et des équipements agricoles et agroalimentaires. Le programme comprend huit webinaires en ligne :

- Quatre sessions d'informations sur les marchés du Royaume-Uni, des Pays du Golfe, de l'Italie, et de la Pologne.
- Deux tables rondes pour comprendre l'organisation des chaînes de valeur commerciales pour accéder aux marchés de l'Allemagne, de la Chine et des Etats-Unis.
- Deux sessions thématiques sur les tendances de marché des produits biologiques en Europe et le Volontariat International en Entreprise (VIE).

Pour vous inscrire à ces webinaires et consulter le programme, [cliquer ici](#).



Contacts : [chloe.paquette@franceagrimer.fr](mailto:chloe.paquette@franceagrimer.fr) ; [marie.bonnamy@franceagrimer.fr](mailto:marie.bonnamy@franceagrimer.fr)

## Aide à la promotion sur le marché intérieur et les pays tiers

L'appel à propositions européen pour bénéficier d'un cofinancement pour une campagne d'information et de promotion des produits agricoles et agroalimentaires sur le marché intérieur et dans les pays tiers est ouvert jusqu'au 21 avril. Lancé par l'Agence exécutive pour la recherche (REA) sous le slogan « *Enjoy, it's from Europe* », le programme est ouvert aux organisations professionnelles, organisations de producteurs et organismes agroalimentaires réalisant une mission d'intérêt public en charge de la promotion de produits agricoles. Pour plus d'information, [cliquer ici](#).

Contact : [promo.reg1144@franceagrimer.fr](mailto:promo.reg1144@franceagrimer.fr)

## Notes sur les importations de produits agricoles et agroalimentaires de la Chine, Hong Kong et Taïwan

Les exportations françaises de produits agricoles et agroalimentaires à destination de la Chine, 8<sup>ème</sup> client de la France, ont atteint 4 Md d'euros en 2021 progressant de +28,3%. Trois postes représentent plus de 70% des exportations : *Boissons et alcools* (34,5% des exportations, en forte hausse de +54,4%), *Céréales* (29,1% des exportations, +38,9% en 2021) et *Viandes et abats* (11,5% des exportations, -3,5%). Après plusieurs années de baisse, les exportations françaises à destination de Hong Kong, 16<sup>ème</sup> client, ont augmenté de 4,3% en 2021 atteignant 733,8 M d'euros (dont 76% pour le poste *Boissons et alcools*). Les exportations à destination de Taïwan, 32<sup>ème</sup> client, progressent en 2021 (+6,1%) pour atteindre 279 M d'euros (47% pour le poste *Boissons et alcools*). Pour consulter ces notes et leurs tableaux annexes, [cliquer ici](#).

Contacts : [regis.raffin@franceagrimer.fr](mailto:regis.raffin@franceagrimer.fr) ; [chloe.paquette@franceagrimer.fr](mailto:chloe.paquette@franceagrimer.fr) ;  
[marie.bonnamy@franceagrimer.fr](mailto:marie.bonnamy@franceagrimer.fr)

## Notes pays sur les importations de produits agricoles et agroalimentaires

Des notes pays sur les importations de produits agricoles et agroalimentaires seront proposées dans les prochains numéros de la lettre de la CTI. Les notes concerneront les pays suivant : Afrique du sud, Algérie, Allemagne, Arabie saoudite, Australie, Autriche, Belgique, Brésil, Canada, Chili, Corée du Sud, Côte d'Ivoire, Danemark, Egypte, Emirats arabes unis, Espagne, Etats-Unis, Grèce, Hongrie, Inde, Indonésie, Irlande, Italie, Israël, Japon, Malaisie, Maroc, Mexique, Pays-Bas, Philippines, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Russie, Singapour, Suède, Suisse, Thaïlande, Turquie, Ukraine, Vietnam.

Contacts : [regis.raffin@franceagrimer.fr](mailto:regis.raffin@franceagrimer.fr) ; [chloe.paquette@franceagrimer.fr](mailto:chloe.paquette@franceagrimer.fr) ;  
[marie.bonnamy@franceagrimer.fr](mailto:marie.bonnamy@franceagrimer.fr)

## Parution de la Veille concurrentielle vin 2021

La veille FranceAgriMer sur les facteurs de compétitivité sur le marché mondial du vin étudie la situation des principaux producteurs de vin dans le monde. Elle vise à mettre en lumière les forces et faiblesses des différentes composantes de la filière viti-vinicole française et celles de ses principaux concurrents et anticiper leurs évolutions. Cette veille s'adresse avant tout aux

professionnels, afin de les aider à mieux se positionner individuellement ou collectivement sur un marché de plus en plus ouvert et concurrentiel. En 2021, le recul des exportations françaises en volume est comparable à celui de l'Italie (-3,2%), le principal concurrent. Mais les exportations de certains pays comme l'Espagne et l'Allemagne ont encore plus fortement reculé. Pour consulter la synthèse de la veille, [cliquer ici](#).

Contact : [nans.brochart@franceagrimer.fr](mailto:nans.brochart@franceagrimer.fr)

### **Revoir le webinaire « Produits de la mer : comment approcher les opérateurs du marché espagnol ? »**

Organisé par le ministère en charge de l'agriculture en partenariat avec Business France en amont de la tenue du salon SEAFOOD qui se tiendra du 26 au 29 avril à Barcelone, ce webinaire vise à informer les acteurs de la filière française des produits de la mer des principales opportunités du marché espagnol mises en avant dans une [étude](#). Des aspects très concrets de cette étude ont été présentés : caractéristiques du marché espagnol, tendances du secteur et prérequis d'accès au marché, exemples d'opportunités de produits et recommandations de grossistes-importateurs, etc. Un importateur espagnol, Pescapuerta, a également fait part de son témoignage et donné des conseils très pratiques concernant l'exportation de produits de la mer vers les différentes régions espagnoles.

Pour revoir le webinaire, [cliquer ici](#). Pour consulter la présentation des intervenants, [cliquer ici](#).

Contact : [jean.chibon@businessfrance.fr](mailto:jean.chibon@businessfrance.fr)

### **Bilan du Séminaire « Le Mexique, grand partenaire agricole latino-américain » tenu au Salon International de l'Agriculture sur le stand de FranceAgriMer**

Une trentaine de participants ont assisté au séminaire du 1<sup>er</sup> mars sur la place du Mexique, pays cible de la CTI, dans le domaine agricole et les opportunités de ce marché pour les entreprises française. Les organisations professionnelles présentes ont pu échanger avec les différents intervenants : son excellence Madame Blanca Jiménez, Ambassadrice du Mexique en France, Monsieur Alexandre Martin, Conseiller français aux affaires agricoles en poste à Mexico, et Madame Stéphanie Léo, Responsable des études Agrotech à Business France. Les supports des présentations réalisées au cours de ce séminaire sont disponibles [à ce lien](#).

Contacts : [chloe.paquette@franceagrimer.fr](mailto:chloe.paquette@franceagrimer.fr) ; [marie.bonnamy@franceagrimer.fr](mailto:marie.bonnamy@franceagrimer.fr)

## Ouvrir et maintenir les marchés

### Parution d'un arrêté interdisant l'importation de produits carnés issus d'animaux ayant reçu des traitements antimicrobiens utilisés comme facteurs de croissance

Un [arrêté ministériel](#) daté du 21 février interdit l'importation, l'introduction et la mise sur le marché français de viandes et de produits à base de viandes, issus d'animaux ayant reçu des traitements antimicrobiens facteurs de croissance à compter du 22 avril 2022. Le contexte de cette mesure et obligations pour les opérateurs sont précisés dans un [avis aux importateurs et exportateurs](#) publié au Journal officiel de la République française. Il y est notamment fait référence à une [attestation de conformité](#) à compléter par les fournisseurs pour les produits issus de [pays tiers à l'Union européenne n'ayant pas interdit l'utilisation des médicaments antimicrobiens en tant qu'activateurs de croissance](#). Une instruction technique du ministère de l'agriculture et de l'alimentation déclinant les attendus sera publiée prochainement.

### BREXIT : Webinaires sur les exportations de viandes, produits carnés et sous-produits animaux de l'Union européenne vers le Royaume-Uni

Le DEFRA (Department for Environment, Food, and Rural Affairs) organise deux webinaires afin de préparer les entreprises importatrices anglaises et exportatrices européennes aux contrôles aux frontières pour ces produits à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2022 :

- 26 avril (11h-13h) : exportations de viande et produits carnés ([inscriptions à ce lien](#))
- 28 avril (15h-17h) : exportations de sous-produits animaux ([inscriptions à ce lien](#))

Des webinaires sur les exportations de produits laitiers (contrôles au 1<sup>er</sup> septembre), de poissons et de produits composés d'origine animale (contrôles au 1<sup>er</sup> novembre) seront organisés ultérieurement.

Contact : [cellule.brexit@franceagrimer.fr](mailto:cellule.brexit@franceagrimer.fr)

### Revoir la formation à l'utilisation du module EXPORT de TRACES NT

Une formation à l'utilisation du module EXPORT de TRACES NT volet animal pour la délivrance des certificats sanitaires négociés entre la Commission européenne et les pays tiers a eu lieu le 4 février. Pour revoir cette formation, [cliquer ici](#).

Contact : [selim.khodja@franceagrimer.fr](mailto:selim.khodja@franceagrimer.fr)

### Formations Expadon 2

La certification sanitaire pour l'exportation de viandes et produits carnés à destination du marché chinois sera réalisable exclusivement sur EXPADON 2 à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022. Cliquer sur les liens suivants pour accéder aux rediffusions de [la formation](#) et [du webinaire questions/réponses](#) concernant la prénotification Chine.

Par ailleurs, des séquences à l'intention des opérateurs, nouveaux utilisateurs de la téléprocédure Expadon 2, auront lieu prochainement :

- 29 mars à 14h30 : formation à la téléprocédure ([inscription à ce lien](#))
- 7 avril à 14h30 : webinaire questions/réponses ([inscriptions à ce lien](#))

Contact : [manuella.hiag@agriculture.gouv.fr](mailto:manuella.hiag@agriculture.gouv.fr)

## **Promouvoir les produits et l'expertise française**

### **Bilan COPIL Taste France du 23 février**

Le succès de la création de la marque Taste France, salué par les interprofessions a permis de fédérer l'ensemble des filières et entreprises à l'export. La marque continuera d'être mise en avant en 2022, notamment à l'occasion du SIAL. La programmation prévisionnelle des événements BtoC (pouvant encore être sujette à modifications) a été présentée, elle est disponible [à ce lien](#). En 2022 sera également mise à jour l'étude de l'image des produits français à l'étranger. Les propositions d'actions sur le budget de la réserve de la CSP ont été examinées par le COPIL. Parmi les actions validées, on peut citer des masterclass destinés aux chefs et influenceurs en Italie portée par INTERBEV et le CNIEL et une action dans les restaurants et cavistes aux Pays-Bas.

Contact : [xavier.herry@agriculture.gouv.fr](mailto:xavier.herry@agriculture.gouv.fr)

### **Bilan du Comité d'appui au développement de la coopération institutionnelle**

Le Comité d'appui au développement de la coopération institutionnelle s'est tenu le 11 mars réunissant les acteurs publics et privés de la coopération agricole. Le bilan 2021 et les perspectives 2022 de FranceAgriMer ont été présentés, soulignant le démarrage d'un jumelage sur l'organisation commune des marchés en Serbie et l'appui à la structuration d'un office sur les filières vanille, Ylang Ylang et Girofle aux Comores. Le dispositif d'appui aux projets de coopération des organisations professionnelles a été présenté dans la perspective d'un appel à projet qui va être lancé fin mars.

Des actions phares mises en œuvre par des membres du comité ont fait l'objet d'échanges, notamment :

- Un projet de lutte contre la peste porcine africaine en Asie du Sud-Est mené par l'ENSV/FVI en collaboration avec l'IFIP ;
- L'action d'Expertise France en appui à la structuration des filières en Afrique ;
- Les formations à la boulangerie, essais de micro-maltage et brassage menés par Intercéréales avec des acheteurs chinois ;
- Les formations sur le matériel végétal ayant conduit à des approvisionnements en pépinières en Arménie par l'institut français de la vigne et du vin.

Contact : [marie-pierre.glade@franceagrimer.fr](mailto:marie-pierre.glade@franceagrimer.fr)

Directrice de la publication : Christine Avelin / Rédaction : mission des Affaires européenne et internationales  
Mention légale : les informations relatives aux traitements de données personnelles mis en œuvre par FranceAgriMer et les modalités d'exercice des droits « informatique et libertés » sont consultable sur la page [www.franceagrimer.fr/RGPD](http://www.franceagrimer.fr/RGPD)

12 rue Henri Rol-Tanguy - TSA 20002 / 93555 MONTREUIL Cedex  
Tél. : 01 73 30 30 00 — [www.franceagrimer.fr](http://www.franceagrimer.fr)

FranceAgriMer  
@FranceAgriMerFR

*Si vous souhaitez vous désinscrire de cette lettre d'information, merci de l'indiquer en répondant au présent courriel.*